

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

|   |                 |   |
|---|-----------------|---|
| <b>Date de convocation :</b>                    | 28 octobre 2014 | <b>Nombre de conseillers<br/>communautaires</b><br>En exercice: 51<br>Présents : 42<br>Votants : 46 |
| <b>Date d'affichage de la<br/>convocation :</b> | 28 octobre 2014 |   |

**Séance du 6 novembre 2014**

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le six novembre deux mille quatorze à dix neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à Joigny, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Yann CHANDIVERT, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoit HERR, M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, M. Jean-Louis JOURNEAU, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, Mme Régine PONCHON, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

**ETAIENT ABSENTS**

M. Laurent RIOTTE, procuration à M. Michel DEFRANCE (*jusqu'à 19 H 35*)  
 Mme Frédérique COLAS procuration à Mme Laurence MARCHAND,  
 Mme Christine DEVILLECHABROLLE, procuration à M. Benoit HERR  
 Mme Laure FARO, procuration à Mme Sylvie BLANC  
 Mme Eliette ITALIANO, suppléée par M. Jean-Louis JOURNEAU  
 M. Didier MIGNON, suppléé par Mme Régine PONCHON  
 M. Patrice CHASSERY  
 M. Jean PARMENTIER  
 M. Bernard DUGOURGEOT  
 M. Daniel FROTTIER  
 M. Gilles-Maxime POIBLANC

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Laurence MARCHAND

**Objet :** Candidature du Syndicat Mixte d'Etude pour la Valorisation et le Traitement des déchets ménagers et assimilés du Centre Yonne à l'appel à projets « territoire, zéro gaspillage, zéro déchet »

**OBJET** : Candidature du Syndicat Mixte d'Etude pour la Valorisation et le Traitement des déchets ménagers et assimilés du Centre Yonne à l'appel à projets « territoire, zéro gaspillage, zéro déchet »

**Vu** l'adhésion de la communauté de communes du Jovinien au Syndicat mixte d'étude pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés du Centre Yonne,

**Vu** les statuts du syndicat,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Jovinien, notamment « élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés »,

**Considérant** l'appel à projets « territoire, zéro gaspillage, zéro déchet », lancé par l'Etat à la suite duquel vingt collectivités volontaires s'engageront dans une démarche exemplaire et participative de réduction, réutilisation et recyclage de leurs déchets,

**Considérant** que tous les acteurs du territoire, à savoir collectivités, citoyens, entreprises, associations, administrations, agriculteurs devront être impliqués dans le projet,

**Considérant** que les candidats retenus seront accompagnés par l'ADEME et bénéficieront d'un soutien financier durant 3 ans, notamment pour l'animation et la réalisation d'études,

**Considérant** que ce projet, si la candidature est retenue, est en accord avec les objectifs de la communauté de communes du Jovinien : diminuer la quantité de déchets, développer le recyclage et la valorisation et réduire au maximum le gisement des déchets résiduels,

**Considérant** les objectifs fixés par le Plan National de Prévention des Déchets 2014-2020 et par la Loi sur la Transition énergétique et la Croissance verte (projet adopté en commission spéciale par les députés 26 septembre dernier),

**Considérant** que les territoires candidats doivent présenter leur projet dans un dossier de candidature à déposer pour le 5 décembre 2014,

**Considérant** la délibération du comité syndical du Syndicat des Déchets du Centre Yonne n°11-2014 du 6 octobre 2014 approuvant la candidature du Syndicat à l'appel à projets « Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet »,

**Considérant** que chaque collectivité adhérente au syndicat doit délibérer pour décider de s'associer ou non à la candidature du syndicat,

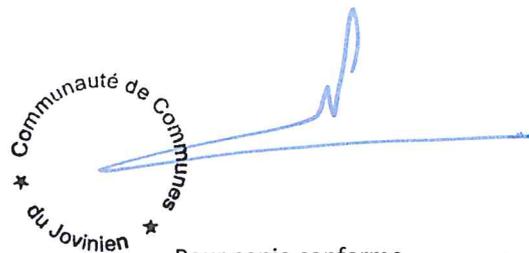
**Considérant** les engagements auxquels devront se tenir les collectivités engagées dans le programme,

**Considérant** l'avis favorable du conseil des maires, réuni le 17 octobre 2014,

**Vu** l'exposé du président,

**Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **donne** son accord de principe pour que la Communauté de Communes du Jovinien intègre ce projet,
- **autorise** le président ou son représentant à signer toutes les pièces administratives relatives à ce projet.



Communauté de Communes  
du Jovinien

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Nicolas SORET



Date de réception  
par la Préfecture :

date de publication :

